

## Enquête de la CPI au Burundi : Une "victoire", selon les avocats des parties civiles

Jeune Afrique, 9 novembre 2017 Burundi : « L'ouverture de l'enquête de la CPI est une victoire pour les familles des victimes » Les juges de la Cour pénale internationale ont autorisé l'ouverture d'une enquête pour crimes contre l'humanité au Burundi le 25 octobre, la veille du retrait du pays du statut de Rome, a-t-on appris ce jeudi. Une "victoire", selon le collectif d'avocats des parties civiles. [Photo : Armel Niyongere, un des avocats du collectif.]

Le collectif des avocats des parties civiles, qui représente plus de 1 400 victimes et familles de victimes, s'est réjoui de la nouvelle dans un communiqué. Armel Niyongere, un des avocats du collectif, agit pour Jeune Afrique à cette annonce. Jeune Afrique : La CPI autorise la procureure Fatou Bensouda à mener une enquête pour crimes contre l'humanité au Burundi. Comment la nouvelle a-t-elle été accueillie au sein de votre collectif ? Armel Niyongere : C'est une victoire pour les victimes et les familles de victimes parce que le gouvernement pensait que la justice ne pourrait plus s'emparer des crimes commis au Burundi. C'est le signe que les crimes ne seront pas impunis. Nous sommes plus déterminés que jamais à mener un combat judiciaire sans faille afin que les auteurs de crimes soient arrêtés et cités en comparution devant la CPI. Comme nous avons reçu le mandat des victimes pour les représenter, nous allons nous organiser, collecter toutes les informations et les donner aux enquêteurs de la CPI. L'autorisation a été accordée le 25 octobre : pourquoi n'a-t-elle été annoncée que le 9 novembre ? La demande d'autorisation d'ouvrir une enquête a été adressée sous scellé à la chambre préliminaire le 5 septembre. Protéger l'intégrité de l'enquête, la vie et le bien-être des victimes et témoins potentiels, la chambre a reconnu la nécessité de la maintenir sous scellé. La décision des juges a seulement été annoncée aujourd'hui pour permettre à la procureure d'organiser la protection des témoins. Le fait que l'enquête se passe deux années après le fait ne rend pas la collecte d'éléments plus difficile ? Nous avons déjà envoyé certains éléments et preuves. Nous les avons dans le dossier auprès du bureau de la procureure de la CPI. Il y a des certificats médicaux, des photos, des témoins. Ce ne sont pas les preuves qui manquent. Qui est visé par l'enquête ? On en est encore à l'étape de l'enquête. Les résultats qui permettront d'analyser soigneusement les responsabilités de chacun par rapport à la commission des crimes. Nous représentons des victimes qui disent avoir fait l'objet de crimes contre l'humanité, des disparitions forcées qui ont été commises par certains agents de l'État. Il relève donc de la responsabilité de la procureure de diligenter l'enquête pour voir soigneusement dans quelles circonstances les crimes ont été commis. Quelle période des faits l'enquête concernera-t-elle ? L'enquête se concentrera sur les crimes présumés commis entre le 16 avril 2015 et le 26 octobre 2017, la veille du retrait du Burundi de la CPI. Mais dans le communiqué de la CPI, il est indiqué qu'elle pourra également s'étendre à des crimes connexes perpétrés pendant une autre période ou à ceux qui ont continué d'être commis. Le Burundi a été examiné préliminairement depuis avril 2016. Le gouvernement se cache derrière le retrait du statut de Rome. Il croyait qu'en sortant de la CPI, il ne pourrait pas y avoir une enquête par rapport aux crimes commis antérieurement. Mais il a été démontré que les juges de la chambre préliminaire de la CPI avaient autorisé la procureure à diligenter une enquête le 25 octobre 2017. Le gouvernement a donc l'obligation de coopérer. Quelle est la prochaine étape ? La procureure mettra en place une équipe d'enquêteurs. Ceux-ci devront entrer en contact avec les autorités judiciaires burundaises pour prendre connaissance des initiatives ou des avancées que la justice burundaise avait déjà réalisées. Dans le cas où elles ne voudraient pas coopérer, le bureau de la procureure pourrait mettre en place une stratégie pour obtenir des informations. Le ministre de la Justice disait avoir envoyé des informations demandées par le bureau de la Procureure lors des enquêtes préliminaires en 2016. Nous verrons si le gouvernement coopère soigneusement avec la CPI cette fois-ci afin que la vérité soit faite. Par Aassatou Diallo

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});